

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

N° 1151-2019 Règlement modifiant le Règlement 157-2004 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'ajuster les coûts de construction des infrastructures et des équipements municipaux (9 décembre 2019)

N° 1155-2019 Règlement composite modifiant le Règlement de zonage 820-2014 et le Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme 782-2013 afin d'autoriser les activités récréatives extensives dans la nouvelle zone R-1287 créée à même la zone A-9041 (3 février 2020)

Le règlement 1151-2019 a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 22 janvier 2020 et le certificat de conformité a été émis le 23 janvier 2020.

Le règlement 1155-2019 a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 12 février 2020 et le certificat de conformité a été émis le 13 février 2020.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT**

La greffière  
Monique Sénéchal